



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

QUELLES AVANCEES LE TRAITE SIMPLIFIE SIGNIFIE-T-IL POUR L'UNION EUROPEENNE ?

Le traité simplifié proposé par le Président de la République pour remplacer le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe est prêt à être soumis aux chefs d'Etat de l'Union. Ce traité présente-il des avancées pour l'Union importantes ? Qu'a-t-on perdu par rapport au projet de Constitution ? Ce traité permettra-t-il de sortir de l'immobilisme institutionnel de l'Union ? Peut-il relancer l'Europe politique ? Prend-il en compte les aspirations exprimées par les Français le 29 mai 2005 ?

1. Où en est-on de l'idée de traité simplifié annoncée par Nicolas Sarkozy lors de sa campagne ?

La France a proposé, sitôt après l'élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République, de remettre l'Europe en marche en proposant l'adoption d'un Traité simplifié, réformant les traités existants, pour sortir l'Union européenne de la panne institutionnelle dans laquelle elle se trouvait. **L'accord de Bruxelles, acquis lors du Conseil européen des 21 et 22 juin derniers et qui doit largement à la qualité de la dynamique franco-allemande, a pour ambition de déboucher sur un nouveau traité.**

Celui-ci sera ratifié très prochainement, avec une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2009.

2. Que contient ce traité dit simplifié ?

Le traité simplifié reprend les grandes lignes des principales politiques européennes. La volonté d'aller toujours plus loin dans l'établissement d'une zone de libre-échange, de libre circulation y est confirmée. Par ailleurs, la volonté de créer une harmonisation encore plus grande dans des domaines comme la politique migratoire ou les régimes de sécurité sociale y est réaffirmée.

En ce qui concerne les institutions, les principaux apports du traité constitutionnel sont conservés. Ainsi, l'Union Européenne se verra doter d'un ministre des Affaires étrangères dont le titre officiel sera "haut représentant de l'union pour les Affaires étrangères" et d'une présidence stable (et non plus tournante tous les six mois comme c'est actuellement le cas). L'autre grande modification repose sur les procédures d'adoption des textes européens. Le vote à l'unanimité est remplacé par le vote à double majorité qui stipule qu'une décision doit être prise par 55% des Etats membres et 65% de la population. Par ailleurs, le domaine des décisions prises à la majorité qualifiée, procédure qui facilite la décision, est étendue aux décisions judiciaires, ce qui apporte une plus grande souplesse à l'ensemble des politiques européennes.

Le traité simplifié met fin à un blocage institutionnel.

Ce traité va-t-il suffire à relancer l'Europe politique ?

Pensez-vous que ce traité qui reprend les principaux éléments du traité constitutionnel serait approuvé par référendum ?

Qu'attendez-vous d'une Europe plus forte politiquement ? une politique économique et sociale plus forte ? un espace de sécurité ?